Avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue du 16 au 30 mars 2022, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le second projet de résolution approuvant le projet particulier suivant :

- Le second projet de résolution approuvant le projet particulier *Projet particulier PPVL-22-03 visant à autoriser une génératrice pour un usage public au 670, rue Darveau (lot 6 363 469) (district des Explorateurs)*.

  La zone P26-017 concernée par ce second projet de résolution et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

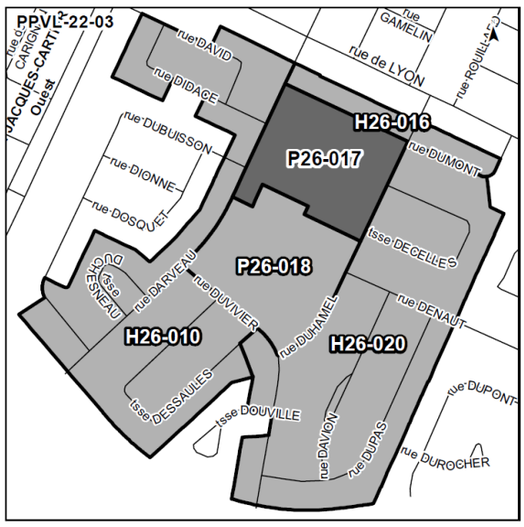

2. Ce second projet de résolution approuvant le projet particulier PPVL-22-03 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contigües à celle-ci, afin que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au Service du greffe situé à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 21 avril 2022.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus au Service du greffe situé à l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane ou par téléphone au 450 463-7013 aux heures d'ouverture indiquées ci-après.

5. Aucune demande valide

Les dispositions du second projet mentionné au paragraphe 1 qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un projet particulier qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation du projet particulier

Ce second projet de résolution approuvant le projet particulier peut être consulté sur www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements et une copie de leur résumé peut être obtenue sans frais en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 13 avril 2022.
Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil